

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,

A été nommé secrétaire : S. Mercet

### **FINANCES- Retrait de délibération : Subvention région Auvergne-Rhône-Alpes remplacement de l'éclairage des courts de tennis**

Le 17 septembre 2020, le conseil municipal a délibéré pour demander à l'association de Tennis de nous verser la somme de 6 200 € correspondant au versement d'une subvention de la Région Auvergne Rhone-Alpes, (délibération n° 2020-63) pour le remplacement de l'éclairage des courts de tennis.

Ces travaux ont été pris en charge par la commune.

Il s'avère que ce n'est pas l'association qui a perçu cette subvention mais que c'est à la commune de demander son versement à la Région.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'annuler la délibération n° 2020-63 du 17 septembre 2020 et de solliciter auprès de la région le versement de cette subvention de 6 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

